

« réjouissance au peuple de Lyon, au quel jour on pré-  
 « paroît un bateau, comme un Bucentaure, sur la rivière  
 « de Saône, auquel les plus apparents de la cité allayent  
 « par esbatement jouer sur la Saône, avec infini passe-  
 « temps. Ce grand bateau étoit conduit par dessous le  
 « dernier arc du pont devers Saint-Nizier, qui est le plus  
 « grand de tout le pont, et pour cette raison nommé *arcus*  
 « *admirabilis*.....

« Sur l'arc susdit, y a une porte sur le pont, par la-  
 « quelle on faisoit sauter les taureaux en la rivière, pour  
 « passe temps.....

« Je n'ai jamais trouvé le temps de l'abolition de cette  
 « feste, je devine que la ville fit abolition de cette feste  
 « pour quelques insolences qui s'y faisoient; comme notre  
 « temps est costumier de célébrer les festes des saints  
 « avec tout débordement et dissolution, les quelles furent  
 « instituées pour vaquer à saintes prières, à l'imitation  
 « des saints qui nous sont proposés pour exemple. »

Ducange, au mot *Festum mirabilium*, de son *Glossarium*, dont la première édition fut publiée en 1678, admet l'opinion de Paradin relativement à l'origine de la fête des Merveilles : « *quod fuerit festum illud adhuc quæ-*  
 « *runt Lugdunenses, tametsi non desunt qui illud putant*  
 « *institutum ob miraculum, quod accidit in christia-*  
 « *norum martyrum corporibus in Ararim projectis sub*  
 « *Severo imperatore, de quo quidem Paradinus* (l. I, cap.  
 « 32), *de origine hujus festi certum est id quod pio re-*  
 « *ligiosoque animo captum erat, successu temporum ex*  
 « *populari abusu in deterius collapsum esse, quam ob*  
 « *rem, anno circiter 401, abolevisse dicitur Philippus II,*  
 « *lugdunensis archiepiscopus.* »

Brossette, dans son *Eloge de Lyon*, 1711 (p. 170), explique l'origine de cette fête : l'an 177, eut lieu une